



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 1 DU MOIS DE JANVIER 2017

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°1 DU MOIS DE JANVIER 2017**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant deux pages, figurent dans le Recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 1 du mois de janvier 2017.

Le directeur départemental par intérim,



Colonel René CELLIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION	PAGE
 <i>Arrêté du Préfet du Doubs et de la Présidente du Conseil d'Administration</i>	
Arrêté n°2016-1219-001 : tableau annuel complémentaire d'avancement au grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe au titre de l'année 2016	5
 <i>Arrêtés du Préfet du Doubs</i>	
Arrêté n°25-2016-12-29-009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	6
Arrêté n°25-2016-12-29-010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des médecins du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, diplômés médecine de catastrophe (DSM), pour l'année 2017	8
Arrêté n°25-2016-12-29-011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	10
Arrêté n°25-2016-12-29-012 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicoptère du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	18
Arrêté n°25-2016-12-29-013 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	20
Arrêté n°25-2016-12-29-014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service santé et secours médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	23
Arrêté n°25-2016-12-29-015 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2017	26
Arrêté n°25-2016-12-29-016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	28
Arrêté n°25-2016-12-29-017 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	31

Arrêté n°25-2016-12-29-018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	36
Arrêté n°25-2016-12-29-019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017	41
Arrêté n°25-2016-12-19-061 portant modification du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs	45

PREFET DU DOUBS

N° 2016_1216_007

Le Préfet du Doubs,
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
 La Présidente du Conseil d'administration du Service
 Départemental d'incendie et de secours du Doubs

OBJET : Tableau annuel complémentaire d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe au titre de l'année 2016.

- * VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- * VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- * VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;
- * VU l'arrêté préfectoral n° 2015-0810-066 du 10 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur René CELLIER, directeur départemental adjoint, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs, par intérim ;
- * VU la délibération en date du 22 octobre 2015 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2016 et l'avis favorable du comité technique en date du 14 octobre 2015 ;
- * VU l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B en date du 29 novembre 2016 ;
- * SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTÉ CONJOINTEMENT

Article 1 | Le tableau annuel complémentaire d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016 est établi comme suit :

	Nom	Prénom
3	DORIER	Pierre

Article 2 | Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Article 3 | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, à l'agent, ainsi qu'à la pariete départementale.

Fait à Besançon, le 15/12/16

La Présidente du Conseil d'administration
 du Service départemental d'incendie et de
 secours du Doubs

Christine BOUQUIN

Le Préfet du Doubs,
 par délégation,
 le directeur départemental par intérim,

Colonel René CELLIER

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du préfet, prorogeant le délai de recours contentieux.

Reçu pour notification,
 L'agent

Date :

Signature :

Le Préfet du Doubs,
 Officier de la Légion d'honneur,
 Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-009 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996 relative aux Services d'incendie et de secours et au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le Guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 3979 du 15 juillet 1998 portant création du peloton cynophile du département du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07104 du 17 décembre 2007 portant création d'un peloton Cynophile départemental au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-009 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2016 ;
- Vu la circulaire NOR/INT/E/95/0048/C du 10 février 1995 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention cynotechnique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels et les chiens désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM – PRENOM
CYN 3	Conseiller technique Responsable de l'équipe départementale	/	SAURET Chantal

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	CHIEN	NOM - PRENOM
CYN 2	Chef d'unité cynotechnique	/	GEHIN Michel
CYN 1	Conducteur cynotechnique	Berger allemand DUKE né le 20/10/14 n°250268500768 018	GOY Franck
		Berger belge JAG né le 15/10/14 n° 250268600044947	HUGUENARD Arnaud
		Berger belge JEKO né le 05/11/14 n° 250269500642126	JEANNINGROS Magali
		Berger belge JAÏA née le 01/09/14 n° 250269606135945	GREUSARD Céline

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3

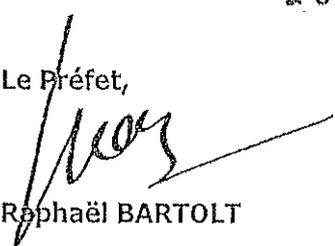
L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-009 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-010 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des médecins du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, diplômés médecine de catastrophe (DSM), pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 692 du 21 janvier 2002, fixant le Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-010 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des médecins du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

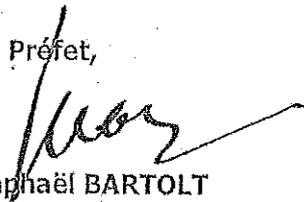
Sont habilités à exercer en qualité de médecins diplômés médecine de catastrophe au titre de l'année 2017, les personnels désignés ci-dessous :

Monsieur FRITSCH Jean-Michel
Madame GAGNEPAIN Carole
Monsieur GRIMON Daniel
Monsieur GUL Avni
Monsieur KHOURY Abdo
Monsieur KLABA Frédéric
Monsieur LAGRÉ François-Xavier
Monsieur LAMBERT Christophe
Monsieur MARGUET Philippe
Madame MONTAGNON Laurence
Madame PILLER Laure-Estelle

- Article 2** | Seuls les médecins inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 3** | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-010 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.
- Article 4** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-011 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi n° 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux secours feux de forêt ;
- Vu l'arrêté du 18 avril 2008 fixant le guide national de référence relatif aux manœuvres feux de forêt ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-011 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts apte à la constitution des colonnes mobiles de secours des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2016.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention de lutte contre les feux de forêts des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM -- Prénom	Aptitude Colonnes Mobiles de Secours (CMS)
FD 3	Conseiller Technique Départemental Chef de groupe	CAILLAUD Jean-Pascal	Non
FD 4	Chef de colonne	CELLIER René FOURNEROT Christophe GUICHARD Samuel MEYER Nicolas	Oui Oui Oui Oui
FD 3	Chef de groupe	DAROQUE Thierry DELAULE Lionel DENIS Christophe DORIER Pierre FAIVRE Raphaël	Oui Oui Oui Oui Oui

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom	Aptitude Colonnes Mobiles de Secours (CMS)
FDF 3	Chef de groupe	HONOR Emmanuel	Oui
		PETITCOLIN Patrick	Oui
		POVEDA Philippe	Oui
		REGAZONI David	Oui
		REGNAUT Fabien	Oui
		RICHARD Sylvain	Oui
		ROUSSET Laurent	Oui
		ROUSSEY Eric	Oui
		XHAARD-BOLLON Yann	Oui
FDF 2	Chef d'agrès	BALLET David	Oui
		BÉCOULET Sébastien	Oui
		BEY Mickaël	Oui
		BORNOT Gilles	Non
		BOUCLET Gaëtan	Oui
		BOUJON Jérôme	Oui
		BOURGOIN Alain	Oui
		BREUILLARD Patrice	Oui
		BRUN Dimitri	Oui
		BUTORAC Boban	Non
		CONGRÉTEL Frédéric	Oui
		COULON Philippe	Non
		CUSENIER Christophe	Oui
		DÉ CAMPOS GOMES David	non
		DELOULE Fabrice	Oui
		DESCHAMPS Jean-Marc	Oui
		DINETTE Arnaud	Oui
		DORNIER Damien	Oui
		DUBI Fabrice	Oui
		ENDERLIN Claude	Non
		ESPITALIER Stéphane	Oui
		FALLOT David	Non
		FISCHESSER Guillaume	Oui
		FORESTIER Charlotte	Non
		GAGLIARDI Sébastien	Oui
		GAILLARD Benjamin	Oui
		GARNIER Hervé	Oui
		GAUDINET Samuel	Oui
		GIGON Stéphane	Oui
		GILLIOT Guillaume	Non
		GIRARD Frédéric	Non
		GIRARD Jacky	Non
		GLAVIEUX Fabrice	Oui
		GRANCHER Romaric	Oui
		GRISON Aurélien	Non
		GUIGNIER Hervé	Non
		GUIGNIER Patrice	Oui
		GUILLET Daniel	Non
		GUZZON David	Oui
		HUGUENARD Fabrice	Oui
JEANNEROD Christophe	Oui		
LAPORTE Denis	Non		
LAZZERI Jean-Michel	Oui		
LEMOINE Emmanuel	Oui		
LESTRAT Jessy	Oui		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom	Aptitude Colonnes Mobiles de Secours (CMS)
FDF 2	Chef d'agrès	MAGNIN-FEYSOT Olivier	Oui
		MAILLARD Didier	Non
		MARION Damien	Oui
		MARTIN Fabrice	Non
		MATERNE Christophe	Non
		MAUFROY Gilles	Oui
		MENDY Philippe	Non
		MOREAU Yann	Non
		MOREY Vincent	Oui
		MOUGEY Olivier	Oui
		NOIR Damien	Oui
		NORMAND Bertrand	Oui
		PARRIAUX Fabrice	Non
		PERIARD Anthony	Non
		PETIT Christian	Non
		PEYRUSSE Christian	Non
		PIGUET Serge	Oui
		PONARD Guillaume	Non
		PONCELIN Bertrand	Oui
		POURNY Dominique	Non
		PRINCET François	Non
		PROST Julien	Oui
		RATTE Johanny	Non
		RIVIERE Philippe	Non
		SAUGET Johann	Oui
		SAUSER Yannick	Oui
SECLET Elvis	Oui		
SIMON Eric	Non		
THIRIAT Laurent	Oui		
TOURMAN Jean-Michel	Oui		
VECLAIN Bruno	Oui		
VETTURINI Bruno	Non		
VUILLET Johann	Oui		
WATBLED Marc	Non		
FDF 2	Equippers	GRYNSYK Gaëtan	Oui
FDF 1	Equippers	ABBUHL Geoffrey	Oui
		ANDRE Paul-Etienne	Oui
		AUDEBERT Grégory	Non
		AVONDO Samuel	Oui
		BADOIS Aurélien	Oui
		BAILLY David	Non
		BARCON Jean Claude	Oui
		BARRAULT Hervé	Oui
		BART Gaëtan	Oui
		BATTAGLIA Thierry	Non
		BENKHELFALLAH Sid-Ahmed	Oui
		BERNARD Charline	Non
		BERRARD Yvan	Oui
		BERTRAND Daniel	Non
		BESANCON Régis	Non
		BETTONI Maxime	Oui
		BILLEY Thierry	Non
		BILLOD Julien	Oui
		BOILLOT Florian	Oui
		BOLE Julien	Oui

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom	Aptitude Colannes Mobiles de Secours (CMS)
		BONNET Gérard	Non
		BONNET Romain	Oui
		BOSSON Stéphane	Oui
		BOURDIN Fanny	Oui
		BOURGEOIS Ludovic	Non
		BOURGOIN Jean-Luc	Non
		BOUTON Arnaud	Oui
		BRASLERET Caroline	Oui
		BRENANS Raphaël	Oui
		BRETAGNE Cédric	Oui
		BREUILLOT Kevin	Non
		BRIDE Mickaël	Oui
		BRIOIS Madeline	Oui
		BRONIQUE Nicolas	Non
		BRUEY Vincent	Non
		BULLE Mathieu	Non
		CAFFAREL Xavier	Non
		CARBINI Romain	Oui
		CAULIER Coralie	Non
		CAVATZ Joann	Non
		CECCARELLO Christian	Non
		CHAILLET Christophe	Non
		CHAMPAGNE Charley	Oui
		CHOULET Frédéric	Non
		CLAVERIA Nicolas	Non
		CLERC Laurent	Non
		CLEVY Victorien	Oui
		COGNAT Jérémie	Oui
		COHADON Sylvain	Non
		COLLETTE Olivier	Oui
		COMITI Jean-Marc	Oui
		COMPTE Alexandre	Oui
		CORDIER Florian	Non
		CORNET Marc	Non
		CORNU Laurent	Non
		CUINET Marcel	Non
		CUNY Sébastien	Oui
		CUSENIER Jérôme	Oui
		DAMNON Cédric	Non
		DAVID Alexis	Oui
		DECHAUD David	Oui
		DELORME Joris	Oui
		DEMAIMAY Rodolphe	Non
		DEMANGE Michaël	Non
		DESENCLOS David	Oui
		DREZET Adrien	Non
		DREZET Sylvain	Non
		DURAI Jérémy	Oui
		DUSSOUILLEZ Mickaël	Oui
		DUTRIEUX François	Oui
		EMONIN Gilles	Non
		ESPINOSA Sébastien	Oui
		FAIVRE Benoît	Non
		FAIVRE Nicolas	Non
		FAIVRE-RAMPANT Claude	Non
		FAUDOT Nicolas	Non
		FEGE Yannick	Non
FDF 1	Equipers		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom	Aptitude Colonnes Mobiles de Secours (CMS)
FDF 1	Equipers	FENAUX Carole	Non
		FERTEZ Romain	Non
		FRANCOIS Charles	Oui
		FREZARD Romuald	Non
		FYL Vadim	Non
		GABET Julien	Oui
		GAGELIN Alexandre	Non
		GAHIDE Eddy	Oui
		GAMARD Alain	Oui
		GAMARD Vincent	Oui
		GAMARD Sébastien	Oui
		GARRIDO Roberto	Non
		GAUDUMET Michael	Non
		GEHANT Gilles	Oui
		GERMAIN Sébastien	Oui
		GERVAIS Philippe	Non
		GIDEL Christian	Oui
		GIRARDET Tom	Oui
		GIRARDIN Cédric	Non
		GIRARDIN Jérémy	Oui
		GIRARDOT Denis	Oui
		GIROD Enrique	Non
		GOY Franck	Oui
		GRANDCLERE Jason	Non
		GRANDJEAN Aline	Oui
		GRANDJEAN Thomas	Non
		GRANDJEAN Michel	Non
		GREUSARD Céline	Oui
		GRILLET Bertrand	Oui
		GRIMANI Alain	Non
		GRISEY Pascal	Non
		GROS Philippe	Oui
		GUERIN Cédric	Non
		GUIBELIN John	Oui
		GUIGNOT Yvon	Oui
		GUILLOT Stéphane	Non
		HARAT Romain	Oui
		HERARD Marc	Oui
		HODY Audrey	Oui
		KORCKMANS Alexandre	Oui
		HUGUENARD Arnaud	Oui
		HUGUET Julien	Non
		HUOT Yann	Oui
		JACOUTOT Olivier	Non
		JACQUET Franck	Non
		JACQUIN Stéphane	Non
		JEUDY Julien	Non
		JEVTOVIC Vincent	Non
		JOLY Benoit	Oui
		JOSET Sébastien	Oui
JOUILLEROT Baptiste	Oui		
KOLLY Lalou	Non		
KOST Ludovic	Non		
LACROIX Colin	Oui		
LEAU Lucie	Oui		
LEMERCIER Thomas	Oui		
LEROY Steve	Oui		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom	Aptitude Colannes Mobiles de Secours (CMS)
FDF 1	Equipers	LINHER Cédric	Non
		LOCATELLI Alexandre	Non
		LOMBARDOT Sébastien	Oui
		LONCHAMPT Anthony	Non
		MAIGRET Thibaut	Oui
		MAIGROT Robin	Oui
		MAILLOT Michel	Non
		MAIRE Benjamin	Non
		MARSALLON Yohann	Oui
		MAUREL Adeline	Oui
		MICHAUD Jean	Non
		MICHAUD Xavier	Non
		MIDEY Alexandre	Oui
		MILLE Arnaud	Non
		MONOLETTI Benoit	Oui
		MIOTTE Aloïs	Non
		MIOTTE Patrick	Non
		MONNIN Frédéric	Oui
		MONNOT Romain	Oui
		MONTAGNON Aurélien	Oui
		MORALES Aurélien	Non
		MORAS Raphaël	Oui
		MOREL Benoît	Oui
		MOSSARD Vincent	Non
		MOUGIN Christophe	Non
		MOUGIN David	Non
		MUCKE Jean-Philippe	Non
		NEMER Théo	Oui
		NICOLAS Benoît	Non
		NUTA Pascal	Non
		OCHS Thierry	Oui
		OLIVIER Stéphane	Non
		ORDINAIRE Tony	Non
		OUDOT Nadège	Oui
		PAGEAUX Mickael	Oui
		PAGNOT Olivier	Non
		PAILLOZ Romain	Oui
		PARACHE Jean-Bernard	Oui
		PECHIN Anthony	Oui
		PELLATON Laurent	Oui
		PELLETIER Robert	Oui
		PELLIER Olivier	Oui
		PERRIGUEY Clément	Oui
		PERROT Sébastien	Oui
		PERTUISET David	Non
		PICARD Sylvain	Oui
		PICHETTI Arnaud	Oui
		PIRALLA Justine	Oui
		PIUBELLO Jean-Louis	Non
		POTIER Cyril	Non
POULEN Olivier	Non		
POURCELOT Michaël	Oui		
POURCELOT Sébastien	Non		
POURNY Sébastien	Oui		
POY Ludovic	Oui		
REGAZZONI Hugues	Oui		
RÉUILLE Allan	Oui		

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom	Aptitude Colonnes Mobiles de Secours (CMS)
FDF 1	Equipers	REUILLE Sébastien	Oui
		RIOT Elise	Non
		RIQUELME Bruno	Non
		RIVA Laurent	Non
		ROBIN Christophe	Oui
		RODRIGUES ABRANTES Antonio	Oui
		ROLAND Jean-Louis	Non
		ROLLIN Jérôme	Non
		ROSSETTO Julien	Oui
		ROUARD Fabien	Oui
		RUDE Alexandre	Oui
		RZEMYSZKIEWICZ Thomas	Oui
		SADOUDI Lucas	Non
		SALVI Myriam	Oui
		SAUER Johan	Non
		SAUGET Nicolas	Non
		SCACCHETTI Louis	Non
		SCHAER Dominique	Non
		SCHORI Nicolas	Oui
		SEIGNOBOSC Nicolas	Non
		SENOT Jean-Charles	Non
		SIMON Didier	Non
		SIMON Jean-Noël	Non
		SIMON Thierry	Non
		SIMONIN Lionel	Oui
		SIPP Romain	Non
		SONNET Christophe	Non
		SORDET Mathieu	Non
		STAMENKOVIC Sasa	Non
		STRUB Christophe	Non
		SUZAN Stéphanie	Oui
		TELAL Nathan	Oui
		TEPPE Christophe	Non
		THEVENOT Thierry	Non
		THIEBAUD Christelle	Non
		TISSOT Stéphane	Oui
		TOITOT Didier	Non
		TOURNIER Hervé	Oui
		TROY Rodolphe	Oui
		TSCHIRRET Vincent	Non
		UHLEN Bruno	Oui
VACELET Amaury	Oui		
VADAM Jean-Charles	Oui		
VALKER Marc	Oui		
VALLEE Romain	Non		
VAUDEVILLE Sébastien	Non		
VAUTHIER Sébastien	Non		
WURTZ Jean-Cyril	Oui		

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers aptes à la constitution des colonnes mobiles de secours inscrits sur la liste définie en article 1, sont susceptibles d'être engagés sur des interventions en colonnes mobiles de secours « feux de forêts ».

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-011 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-012 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
- Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
- Vu l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-012 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2016 ;
- Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein du groupe d'intervention hélicopté des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, les personnels désignés ci-dessous :

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptage de nuit	Nom - Prénom
GIH	Conseiller technique (IMP 3)	Oui	PATTON Bruno

EQUIPE SPECIALISEE	NIVEAU D'EMPLOI	Hélicoptère de nuit	Nom - Prénom
GIH	Chefs d'unité (IMP 3)	Oui	GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric JEANNIN Maël LARRIERE Didier MARTIN Ludovic PELLIER Olivier SIMONIN Lionel TISSOT Jérôme
	Sauveteurs (IMP 2)	Non	BAZIN Olivier BRIDE Mickaël CHENU Matthieu COLLIARD Sébastien DEFRASNE Jérôme DEFRASNE Nathalie GAUDINET Samuel HUGUENARD Arnaud LIEVRE David MINOLETTI Benoît TROY Rodolphe VIENNET Aurélien VUILLET Johann
	Sauveteurs aquatiques (SAV)	Oui	MARTIN Ludovic TISSOT Jérôme
		Non	DROSZEWSKI Yann GAHIDE Eddy HUOT Yann ROUSSEY Eric SCHAER Dominique

Article 2

Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-012 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.

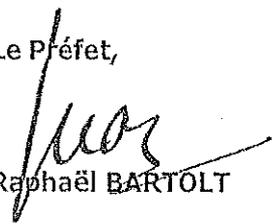
Article 4

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le

29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-013 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le Guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 330 du 27 janvier 1998 portant création du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-013 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu périlleux des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
IMP 3	Conseiller technique Départemental	PATTON Bruno
	Conseiller Technique Départemental adjoint	FAIVRE Yannick
	Conseillers techniques adjoints Responsables de Groupement	ROBIN Christophe TISSOT Jérôme

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
IMP 3	Chefs d'unité	BAILLY David BOVET Florent GAILLARD Benjamin GRANCHER Romaric JEANNIN Maël LARRIERE Didier MARTIN Ludovic PELLIER Olivier RODRIGUES Cédric SIMONIN Lionel VASSEUR Olivier
IMP 2	Sauveteurs	BARTHELEMY Maxime BAZIN Olivier BERNA Christophe BERTRAND Daniel BOÛTTECON Flavien BRENANS Raphaël BREUILLOT Keyin BRIDE Mickaël CAVATZ Gaëtan CHAMPAGNE Charley CHENU Mathieu COLLIARD Sébastien COHADON Sylvain CUSENIER Christophe DAMNON Cédric DEFASNE Jérôme DEFASNE Nathalie DESCHAMPS Jean-Marc DUSSOUILLEZ Mickaël ETCHIALI Mehdi GAUDINET Samuel GRZYNSYK Gaëtan GUILLET Daniel HORCKMANS Alexandre HUGUENARD Arnaud JEANNEROD Christophe LEMOINE Emmanuel LEROY Steve LIEVRE David MINOLETTI Benoît MOREY Vincent OCHS Thierry ORDINAIRE Tony PELLEGRINI Rodolphe RENAUX Lionel ROLAND Jean-Louis RUDE Alexandre THIEBAUD Mickaël TROY Rodolphe ULHEN Bruno VADAM Jean Charles VIENNET Aurélien VUILLET Johann

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « GRIMP » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - PRENOM
IMP 3	Conseiller technique adjoint Responsables de Groupement	FAIVRE-RAMPANT Claude
IMP 3	Chefs d'unité	GUY Daniel JACQUET Franck LESTRAT Jessy
IMP 2	Sauveteurs	FAIVRE Raphaël GRIMANI Alain JACQUOT François MANZONI Jérémie MAY Jean-Baptiste SCHWEBLIN Magali SIMON Eric

Article 3 | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 4 | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-013 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 5 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 692 du 21 janvier 2002, fixant le Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-014 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers protocolés du Service Santé et Secours Médical du SDIS du Doubs pour l'année 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer en qualité d'infirmiers de sapeurs-pompiers protocolés, au titre de l'année 2017, les personnels désignés ci-dessous :

Nom - Prénom	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
BAILLY-COWELL Sophie-Tifaine	X		X			
BERGER Damien	X			X	X	
BESANCON Kim	X			X		
BINETRUY Brigitte	X			X		
BOLE Julie	X		X			
BOUHELIER Jérémy	X			X	X	
BOUILLET Sandrine	X					
BOUTON Arnaud						
BREILLET Jean-Baptiste	X			X	X	
COMTE Estelle						
CONROUX Sophie	X			X		
CUNY Bertrand	X	X		X	X	X
DELARRAS Eva	X		X			
DESCHENES Kévin	X			X	X	X
DESHAYES Julien	X			X	X	
DESVIGNES Fanny	X			X	X	
DEY Aline	X		X		X	
DHOTE Dylan	X		X		X	

Nom – Prénom	SSO	SSO SAL	SAP doublage	SAP autonome	SAP NRBC	Inf. Coordinateur
DROMARD Héléne	X			X		
DHOTE Dylan	X		X		X	
DROMARD Héléne	X			X		
DURAND Maélys	X		X			
ELISABETH Sébastien	X	X		X	X	
FAIVRE Alexandra	X			X		
FERREUX Augustin	X					
GARNACHE BARTHOD Anne	X		X			
GAUDINET Gabriel	X			X	X	
GIRARDET Caroline	X		X		X	
GRANDJEAN Bertrand	X			X	X	
GROSS Christophe	X			X		X
GRUT Evelyne	X					
JACQUOT Laura	X		X			
JEAN Joséphine	X			X	X	
JOURNOT Alain	X		X			
KHELOUFI Louïza	X			X	X	X
LAFFAGE Anne-Sophie						
LANGUILLE Emmanuel	X			X	X	
LE GUERN Emilie	X					
LEBRUN Laetitia	X					
MAAZOUZI Dalila						
MAGNIN Frédéric	X			X	X	
MARTELET Myriam	X		X			
MARTIN Olivia	X			X		
MEBROUK Jamaya	X			X	X	
MILLON Martine	X	X				
MONTAGNON Jean-Christophe	X			X		X
MORONI Manon	X			X	X	X
NAGY Cécile	X					
NICOD Fabienne	X	X		X	X	
PARIS Mélanie	X			X		X
PEREZ Morgane	X		X			
PETIT Yannick	X			X		
PICONNEAUX Solenne	X			X	X	
RACINE Florian	X			X	X	
RICHARD Christophe	X			X	X	
ROBERT Patrick	X			X	X	
RUFFION Laetitia	X	X		X	X	
SCALABRINO Véronique	X	X		X		
SCHWARTZMANN Cyrielle	X			X		
SCHWEBLIN Marie-Françoise	X					
SUBILOTTE Laurence	X			X		
TROSSAT Clémentine	X		X			
TRUPCEVIC Stéphanie	X		X			
VANDERHAEGHE Jérôme	X				X	
VIVOT Stéphanie	X	X		X		X
VONIN Véronique	X	X		X	X	
VOUILLON Alain	X	X				X
WENGER Maxime	X			X		
ZAHND Henri	X		X		X	

Article 2

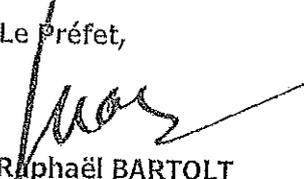
Les infirmiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés sur intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-014 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 4 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
 Officier de la Légion d'honneur,
 Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-015 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 13 septembre 2004 relatif à l'attribution par équivalence des attestations et diplômes d'emploi de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-08-16-011 du 16 août 2016 fixant la liste d'aptitude de la spécialité des personnels aptes à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs, pour l'année 2016.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer dans le domaine de la prévention du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV3	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours par intérim	CELLIER René
	Responsable départemental de la prévention	MARTIN Frédéric
	Chargé de mission – veille juridique - prévention	TROUTTET Gilles
PRV2	Chef d'État-major	JESER Ralph
	Chef du Groupement prévention et planification	TOURASIN Lionel

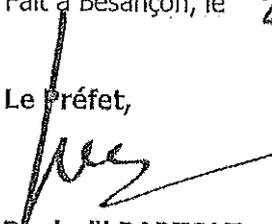
NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
PRV2	Préventionnistes	CHIAPPINELLI Christophe DECREUSE Pascal HOFFSCHURR Pascal PEYRUSSE Christian RIVIERE Philippe XHAARD-BOLLON Yann
	Prévisionnistes	MARCHAL Hervé MOREAU Yann SAUGET Yohann

Article 2 | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-08-16-011 du 16 août 2016 susvisé est abrogé.

Article 3 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07102 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée dans la lutte face aux risques radiologiques dans le département du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 07 décembre 2007 portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au risque radiologique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-015 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2016.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe de reconnaissance face aux risques radiologiques des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
RAD 4	Conseiller Technique Départemental risques radiologiques	BOUCHOT Anaël
	Adjoint au Conseiller Technique Départemental risques radiologiques	DELON Benoît
RAD 3	Chefs « CMIR »	BERTHELEMY Pascal DAROQUE Thierry FREIDIG Sébastien HONOR Emmanuel ROYER Guillaume TRAVERSIER Olivier

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
RAD 2	Chefs d'équipe d'intervention	AGUIE Alexandre ANGININ Arnault BADINA Jérôme BAILLY David CAFFAREL Xavier CLAVERIA Nicolas COGNAT Jérémie DETTE Jean-Philippe DINETTE Arnaud DUDO Olivier ESPINOSA Sébastien GHERARDI Philippe GUIGNOT Yvon JACOUTOT Olivier LAISNE Jean-Marc MALACHOWSKI Frédéric MARS Nicolas MONNIN Frédéric PICHETTI Arnaud PONCELIN Bertrand PRIEM Vincent RIVA Laurent RIVIERE Philippe ROLLIN Jérôme SAUGET Yohann SCHORI Nicolas SZYMANSKI Noël THIAVILLE Jean-Christophe TOURNIER Stéphane
RAD 1	Chefs d'équipe reconnaissance	AUTHIER-CAILLAUD Astrid BECOULET Sébastien BERNARD Yann BERTRAND Daniel BOLE Julien BOSSONNET Julien CHOULET Frédéric CLERC Laurent ENDERLIN Claude FISCHESSEUR Guillaume GARNIER Hervé GIRARDET Tom GIRARDIN Cédric LONCHAMP Anthony MILLE Gaëtan MONTAGNON Aurélien MOREAU Yann MOUGIN David PELLATON Laurent PETER Arnaud PORET Romuald POURCELOT Mickaël POURCELOT Sébastien ROY Jérôme VADAM Jean-Charles VALKER Marc ZILL Fabrice

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « RAD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

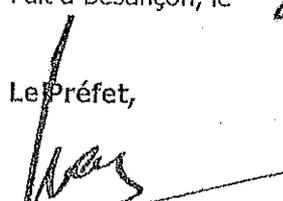
NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RAD 2	Chefs d'équipe d'intervention	DUTOUR Sandrine FALLOT David MARCHE Fabrice
RAD 1	Chef d'équipe reconnaissance	DUCHANOY Benoît GRILLET Bertrand RICHARD Sylvain SCHWEBLIN Magali VAN TUE Alexandre

Article 3 | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-015 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 4 | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par Intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
 Officier de la Légion d'honneur,
 Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-017 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 3 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile
- Vu le Guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 23 mars 2006.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07101 du 17 décembre 2007 portant création de la CMIC 25 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-016 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs, pour l'année 2016.

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu chimique et biologique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 4	Conseiller technique départemental	REGAZONI David
	Conseillers techniques adjoints	BRINGOUT Frédéric TOURAINIS Lionel
SSSM	Conseiller départemental risques biologiques	MERAUX Isabelle

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 3	Chefs de la CMIC	ALBERT Patrice BALLIN Réynald BOUCHOT Anaël CHIAPPINELLI Christophe CLAUDET Charles DENIS Christophe FALLOT David FREIDIG Sébastien GUICHARD Samuel HONOR Emmanuel ONILLON Christophe PUEL Frédéric RICHARD Sylvain SEIGNOBOSC Nicolas TROUTTET Gilles XHAARD-BOLLON Yann
	SSSM	SAURET Chantal
RCH 2	Chefs d'équipe d'intervention (* équipier d'intervention)	AGUIE Alexandre BADINA Jérôme BAILLY David BERRARD Yvan BOSSONNET Julien BOUCON Philippe BRONIQUE Nicolas BULLE Mathieu BURGEY Denis CAFFAREL Xavier CLAVERIA Nicolas CLERC Laurent COGNAT Jérémie DELAULE Lionel DELOULE Fabrice DESCHAMPS Jean-Marc DINETTE Arnaud DORIER Pierre DOUARD Pascal DUDO Olivier DUIVON Gaëlle ELOY Vincent ENDERLIN Claude ESPITALIER Stéphane FISCHESSE Guillaume FORESTIER Charlotte GAILLARD Pascal GEHANT Gilles GEHIN Michel GHERARDI Philippe GIRARDIN Dominique GRISON Aurélien GUIGNOT Yvon HOFFSCHURR Pascal JOSET Sébastien LAISNE Jean-Marc MAIGROT Robin MARGUET John MARION Damien MARS Nicolas

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 2	Chefs d'équipe d'intervention (* équipier d'intervention)	MICHAUD Xavier MILLE Gaëtan MONNIN Frédéric MOREAU Yann NOÏR Damien PETER Arnaud PETIT Christian PEYRUSSE Christian PICHETTI Arnaud PONCELIN Bertrand POURCELOT Jacques POURNY Dominique POVEDA Philippe PRIEM Vincent PUPECKI Patrick RASPILLER Olivier RIVA Laurent ROLLIN Jérôme ROYER Guillaume SCHORI Nicolas SECLÉT Elvis SONNET Christophe SZYMANSKI Noël THIAVILLE Jean-Christophe TRAVERSIER Olivier VECLAIN Bruno ZILL Fabrice
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance (** équipier reconnaissance)	ANGONIN Arnauld AUTHIER-CAILLAUD Astrid BART Gaëtan BECOULET Sébastien BERTHELEMY Pascal BERTRAND Daniel BETTONI Maxime BÔLE Julien BOUCLET Gaëtan BOURGADEL Christophe BRACHOTTE Patrice CALLOIS Francis CHOULET Frédéric COLLIN Xavier COMTE Florian CUNY Bertrand CUNY Sébastien DECHAUD David DEPRez Daniel DETTE Jean-Philippe DUBI Fabrice DUCHANOY Benoît FAIVRE Nicolas FAIVRE-RAMPANT Claude FAVEY Nicolas GARNIER Hervé GAUDUMET Michaël GILLIOT Guillaume GIRARDET Tom GRANDGIRARD Julien GRILLET Bertrand

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance (** équipier reconnaissance)	JACOUTOT Olivier JOUVE William LEMOINE Emmanuel LONGCHAMPT Anthony MARION Céline MOREL Benoît MOUGIN David PAPE Christophe PARRIAUX Fabrice PELLATON Laurent PETIT Cédric PONARD Guillaume PORET Romuald POURCELOT Michaël RENEUX Lionel ROUHIER Florian ROY Jérôme SALVI Laurent SAUGET Yohann SAUSER Yannick STORTZ Yvon TEPPE Christophe THIEBAUD Mickaël TOURNIER Stéphane VALKER Marc

Article 2 | Sont habilités à exercer la spécialité « RCH » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM – Prénom
RCH 2	Chefs d'équipe d'intervention (* équipier d'intervention)	CAILLAUD Jean-Pascal ESPINOSA Sébastien GUY Frédéric MANZONI Jérémie MARCHE Fabrice MICHEL Philippe PLUMEREL Guillaume VAN TUE Alexandre
RCH 1	Chefs d'équipe reconnaissance (** équipier reconnaissance)	BERNARD Yann BIGOT Pierre DEMANGE Michael DUTOUR Sandrine GIDEL Christian LOUIS Pascal OLIVIER Julien POURCELOT Sébastien ROUSSEY Bruno SUZAN Stéphanie

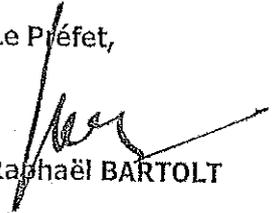
Article 3 | Les sapeurs-pompiers, dont les noms suivent, sont désignés responsables techniques pour leurs groupements respectifs :

- Commandant PUEL Frédéric – Groupement EST ;
- Capitaine GUICHARD Samuel – Groupement OUEST ;
- Capitaine CLAUDET Charles – Groupement SUD.

- Article 4** | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 5** | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-016 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.
- Article 6** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-018 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la note d'information DSC8/PPF/LB n° 93-897 du 03 juin 1993 ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le Guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;
- Vu l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le Guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté n° 2007-1712-07105 du 17 décembre 2007 portant création d'une équipe spécialisée en intervention en milieu aquatique et subaquatique au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu la circulaire NOR INT/E/92/00007/C du 13 janvier 1992 relative à l'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emploi, Activités, Compétences relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-017 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs pour l'année 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en milieu aquatique et subaquatique des sapeurs-pompiers du département du Doubs au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 3	Conseiller technique départemental	60 m	SNL	HUOT Yann

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	SNL	NOM - PRENOM
SAL 2	Chefs d'unité	60 m	SNL SNL SNL SNL - SNL - SNL SNL	BENKHELFALLAH Sid Ahmed BERRARD Yvan DROSZEWSKI Yann DROZ-VINCENT Nicolas GAHIDE Eddy GIROD Enriquer LIEGEON Jean-François ROUSSEY Eric SCHAER Dominique
	Chefs d'unité	30 m	SNL	CALLOIS Francis
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	50 m	SNL SNL - - SNL - SNL SNL SNL - SNL SNL SNL SNL SNL SNL - SNL	AUDEBERT Grégory BILLOD Julien BOUJON Jérôme BROCCO Guillaume DECKMIN Richard DELOULE Fabrice DUDO Olivier ESPITALIER Stéphane GAUDUMET Michael LIEGEON Sandrine MAILLOT Dominique MONNIN Nicolas PAPE Christophe POTIER Cyril PRINCET François TISSOT Stéphane TREFF Damien TRIPONNEY Nicolas VAREY Frédéric
	Scaphandriers autonomes légers	30 m	- - - - - -	BAUFLE Julien BULLE Mathieu CAULIER Coralie GROSPERRIN Alexandre MOURAUX Caroline PORTERET Stéphane

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
		Oui	AUDEBERT Grégory
		Oui	BARTHELEMY Maxime
		-	BAUFLÉ Julien
		Oui	BENKHELFALLAH Sid Ahmed
		Oui	BERRARD Yvan
		Oui	BERTRAND Gilles
		Oui	BESANCON Régis
		Oui	BILLOD Julien
		Oui	BOUJON Jérôme
		Oui	BOURDIN Fanny
		Oui	BOVET Florent
		-	BRASLERET Caroline
		Oui	BRENANS Raphaël
		Oui	BRENIAUX Jean-Simon
		Oui	BROCCO Guillaume
		Oui	BULLE Mathieu
		Oui	CALLOIS Francis
		-	CARTIER Yoann
		Oui	CAULIER Coralie
		Oui	CAVATZ Joann
		Oui	CHATELAIN Nicolas
		Oui	CORNU Laurent
		Oui	COURAGEOT Damien
		Oui	CUNY Sébastien
		Oui	DECKMIN Richard
		Oui	DELOULE Fabrice
		Oui	DROSZEWSKI Yann
		Oui	DROZ-VINCENT Nicolas
		Oui	DUDO Olivier
		Oui	ESPITALIER Stéphane
		Oui	GAHIDE Eddy
		Oui	GAUDUMET Michael
		Oui	GIROD Enrique
		Oui	GOY Franck
		Oui	GROSPERRIN Alexandre
		Oui	HODY Audrey
		Oui	HORCKMANS Alexandre
		Oui	HUOT Yann
		Oui	JEUDY Julien
		Oui	LIEGEON Jean-François
		Oui	LIEGEON Sandrine
		-	LOICHOT Pierrick
		Oui	MAGNIN Florian
		Oui	MAILLOT Dominique
		Oui	MARTIN Ludovic
		-	MEYER Julien
		Oui	MONNIN Nicolas
		Oui	MOURAUX Caroline
		Oui	MOURAUX Karen
		-	PAILLOZ Romain
		Oui	PAPE Christophe
		Oui	PERROT Sébastien
		Oui	PIGUET Serge
		Oui	PORTERET Stéphane
		Oui	POTIER Cyril

SAV 1

Sauveteurs
aquatiques

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	Oui	POY Ludovic
		Oui	PRINCET François
		Oui	PUGIN Jérémy
		Oui	QUERRY Frédéric
		Oui	RODRIGUES Cédric
		Oui	ROUSSEY Eric
		Oui	SAUER Johan
		Oui	SCHAER Dominique
		Oui	STOLL Guillaume
		Oui	STORTZ Yvon
		Oui	TISSOT Jérôme
		Oui	TISSOT Stéphane
		Oui	TONDA Jérôme
		Oui	TREFF Damien
		Oui	TRIPONNEY Nicolas
Oui	VAREY Frédéric		
SAV	Groupe d'Intervention Hélicoptérable	Oui	DROSZEWSKI Yann
		Oui	GAHIDE Eddy
		Oui	HUOT Yann
		Oui	MARTIN Ludovic
		Oui	ROUSSEY Eric
		Oui	SCHAER Dominique
		Oui	TISSOT Jérôme

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « SAL/SAV » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

*(1) Sont habilités à exercer le module complémentaire SNL uniquement dans le cadre des formations et des exercices les personnels désignés ci-dessous :

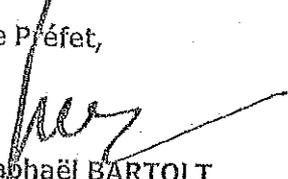
NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	HABILITATION	NOM - PRENOM
SAL 1	Scaphandriers autonomes légers	30 m	PROST Julien
SAL 2 *(1)	SNL 1	-	GAHIDE Eddy
SAL 1 *(1)	SNL 1	-	LIEGEON Sandrine

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	IEV	NOM - PRENOM
SAV 1	Sauveteurs aquatiques	-	ELIA Romain
		Oui	FAIVRE Yannick
		Oui	GUICHARD Samuel
		Oui	JACQUIN Fabien
		-	LARRIERE Didier
		Oui	PERRIN Julien
		Oui	POURNY Sébastien
		Oui	POVEDA Philippe
		Oui	PROST Julien
		Oui	SEGURA Fabrice
		Oui	SILIVERI Jean Louis
		Oui	THIRIAT Laurent

- Article 3** | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 4** | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-017 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.
- Article 5** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT

Le Préfet du Doubs,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°25-2016-12-29-019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, pour l'année 2017.

- Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) ;
- Vu la loi 96.370 du 03 mai 1996, relative au développement du volontariat dans les Corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1712-07103 du 17 décembre 2007 portant création de l'équipe de sauvetage déblaiement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-07-12-06965 du 7 décembre 2007 modifié portant approbation du SDACR du Doubs ;
- Vu l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-018 du 26 septembre 2016 fixant la liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs pour l'année 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont habilités à exercer au sein de l'équipe d'intervention en sauvetage déblaiement des sapeurs-pompiers du département du Doubs, au titre de l'année 2017, sans restriction, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
SDE 3	Conseiller Technique Départemental Chef de Section	FAIVRE Raphaël
	Conseiller Technique Départemental Adjoint Chef de Section	GUY Daniel
	Chef de Section	ANGONIN Arnault BOUVERET Georges VASSEUR Olivier

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
SDE 2	Chefs d'Unité	BAUDREY Olivier BAZIN Olivier BOURGADEL Christophe BOURGOIN Alain BRIDE Mickael COLLIARD Sébastien COULON Philippe CUSENIER Christophe DOUARD Pascal ESPITALIER Daniel ESPITALIER Stéphane FALLOT David GEHIN Michel GRANCHER Romaric HUGUENARD Fabrice LARRIERE Didier LESTRAT Jessy LOUIS Pascal MAGNIN-FEYSOT Olivier MENDY Philippe MOREY Vincent PELLIER Olivier PUPECKI Patrick ROBIN Christophe ROUSSEY Eric RUEZ Jean-Luc SECLET Elvis THEVENOT Thierry TISSOT Jérôme VECLAÏN Bruno VUILLET Johann
SDE 1	Équipiers	BARRAULT Hervé BETTONI Maxime BEUCLER Brice BEUGNOT Alexis BOUCLET Gaëtan BRETAGNE Cédric BREUILLARD Patrice BUGNON Franck CARMINATI Alexis CHAMPAGNE Charley CHEGNION Olivier CHOULET Frédéric COLLETTE Olivier COMPTE Alexandre CUSENIER Jérôme DEFASNE Jérôme GABET Julien

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
SDE 1	Equippers	GAGÉLIN Alexandre GAUDINÉT Samuel GIDEL Christian GILLIOT Guillaume GIRARD Frédéric GRANDJEAN Michel GRYNSYK Gaëtan GUIGNIER Hervé GUILLET Daniel HUGUENARD Arnaud JEANNIN Maël JOUVE William LIEVRE David MAESTRI Guillaume MANZONI Jérémie MARTIN Ludovic MATERNE Christophe MAY Jean-Baptiste MONNIN Frédéric PERIARD Anthony PETIT Cédric PICARD Sylvain PONARD Guillaume RATTONI Alain REGNAUT Fabien RENEL René ROLAND Jean-Louis RÖSSETTO Julien ROUARD Fabien SAUSER Yannick SCUBLA Raphaël SIMON Eric SONNET Christophe THIEBAUD Mickael TOURMAN Jean-Michel UHLEN Bruno VADAM Jean-Charles VALKER Marc

Article 2

Sont habilités à exercer la spécialité « SD » uniquement dans le cadre des exercices et des formations, les personnels désignés ci-dessous :

NIVEAU DE FORMATION	NIVEAU D'EMPLOI	NOM - Prénom
SDE 1	Equippers	FAVE Rémy GRILLET Bertrand

- Article 3** | Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur la liste définie en article 1, peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification.
- Article 4** | L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-26-018 du 26 septembre 2016 susvisé est abrogé.
- Article 5** | Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 29 DEC. 2016

Le Préfet,


Raphaël BARTOLT



ARRETE n° 25-2016-12-19-061
portant modification du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs

Le Préfet du Doubs,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1, L. 1424-4 et R. 1424-42 ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet du Doubs – M. BARTOLT (Raphaël) ;
- Vu les dispositions des guides nationaux de référence mentionnés à l'article R. 1424-52 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-07-11-017 du 11 juillet 2016, portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques des services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-018 du 11 juillet 2016, portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs ;
- Vu l'avis favorable formulé par le comité technique du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 3 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable formulé par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en date du 3 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable formulé par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 12 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable formulé par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs par délibération prise en date du 13 octobre 2016 ;

ARRETE

Article 1 Le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Doubs annexé à l'arrêté préfectoral n° 25-2016-07-11-018 du 11 juillet 2016 susvisé, est modifié conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 L'annexe VIII est modifiée conformément à l'annexe 1 au présent arrêté.

Article 3

Le 2.7 de l'annexe IX est modifié comme il suit :

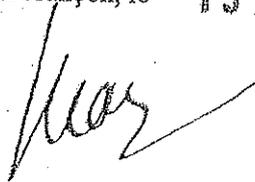
1°- la carte intitulée « Secteurs Chef de Groupe » est remplacée par une carte intitulée « Secteurs Chef de Groupe » telle qu'elle figure en annexe 2 au présent arrêté ;

2°- la carte intitulée « Secteurs Chef de Groupe Groupement Est » est remplacée par une carte intitulée « Secteurs Chef de Groupe Groupement Est » telle qu'elle figure en annexe 3 au présent arrêté.

Article 4

Les sous-préfets, les maires du département, le directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ainsi qu'au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 19 DEC. 2016



Raphaël BARTOLT

Certifié conforme
Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
du DOUBS par intérim :

Colonel René CELLIER